



Informations Comptabilité Familles

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

MODE DE REGLEMENT DE LA SCOLARITÉ

Une facture annuelle vous sera adressée début octobre 2021. En cas de régularisation, une facture complémentaire vous sera expédiée en cours d'année.

En signant le contrat de scolarisation à l'inscription, vous avez choisi l'un des trois modes de règlement proposés :

✓ **Le prélèvement automatique** le 10 de chaque mois, **d'octobre 2021 à juin 2022, soit 9 prélèvements**, avec régularisation éventuelle en juillet 2022.

Dans ce cas, vous voudrez bien remplir et signer l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA » et y agraffer un relevé d'identité bancaire « IBAN ».

Pour les élèves déjà scolarisés dans l'ensemble scolaire, veuillez retourner ce document uniquement en cas de changement de références bancaires ou d'adoption de ce mode de règlement.

✓ **Le règlement par chèque ou espèces en 3 fois** : (40% en octobre, 35% en janvier, 25% en avril).

✓ **Le règlement par chèque ou espèces à réception de la facture.**

■ **Avance sur scolarité à l'inscription :**

L'avance sur les frais de scolarité demandée à l'inscription est de 80€ pour les élèves externes ou demi-pensionnaires, et 180€ pour les pensionnaires.

Cette avance sur les frais de scolarité sera déduite du montant annuel.

Cette avance ne sera pas remboursée en cas de désistement, sauf cas de force majeure (affectation rendue impossible par décision du conseil de classe, déménagement, ...).

RESTAURATION-HEBERGEMENT

■ **Un élève** peut déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire.

Pour cela, il doit au préalable créditer sa carte de cantine.

En cas de non-utilisation des repas avancés sur la carte, ceux-ci seront remboursés à la fin de l'année scolaire en cas de départ ou reportés pour l'année suivante.

■ **Restauration au self au forfait (PLUS ECONOMIQUE) :**

Un élève peut s'inscrire à un forfait annuel de 2 jours, 3 jours, 4 jours, ou 5 jours par semaine. Ce choix est à préciser à la rentrée et est **valable pour l'année scolaire entière**.

Un imprimé vous sera remis à la rentrée. Vous devrez y indiquer les jours d'accès souhaités au self et le rendre pour le **7 septembre 2020** dernier délai.

■ **Hébergement :**

Le coût de l'hébergement comprend les petits déjeuners, les déjeuners, les goûters, les dîners et les nuitées à l'internat du lycée.

■ **Absences :**

Pour les forfaits, une réduction pour les repas non pris pourra être effectuée **uniquement dans les deux cas suivants** :

- Absence pour raisons médicales avec carence de 5 jours de classe consécutifs (sur justificatif médical).
- Absence lors de voyages scolaires, sorties pédagogiques ou culturelles si un pique-nique n'est pas fourni par l'établissement.

La réduction sera de 4€ par repas non pris dans les conditions ci-dessus.

Un renvoi temporaire (ou mise à pied) n'entraîne aucun remboursement.

■ **Modifications en cours d'année :**

☛ **Changement de statut :** (externe, demi-pensionnaire, interne) :

Le statut que vous aurez choisi et confirmé début septembre sera applicable pour l'année scolaire entière. Toutefois, il sera possible de le modifier en milieu d'année scolaire par demande écrite à adresser au service comptable avant le 15 janvier 2022.

Voici les 2 périodes
de l'année scolaire :

- **1^{ère} période** : du 2 septembre 2021 au 28 janvier 2022
- **2^{ème} période** : du 31 janvier 2022 à la fin de l'année scolaire

☛ **Arrivée ou départ en cours d'année scolaire :**

• **Scolarité et hébergement** : tout mois commencé est dû dans sa totalité.

• **Repas** : facturation en fonction de la date d'arrivée ou de départ.

La date de prise en compte du départ de l'élève est la date validée par le responsable pédagogique suite à la réception du courrier de confirmation du départ définitif transmis par **le responsable légal au chef d'établissement**.

FAMILLES BOURSIERES

Le montant des bourses nous est versé par trimestre, par le Pôle Académique (décembre – avril - juillet). Un avoir du montant annuel sera établi en décembre. Si vous avez choisi le paiement par prélèvements, ceux-ci seront recalculés.

REDUCTIONS

Si vous inscrivez plusieurs enfants dans l'ensemble scolaire Saint Aubin La Salle, vous bénéficiez d'une réduction de 10% sur la scolarité et la restauration de chacun de vos enfants ayant le **même responsable légal payeur**.

En cas de difficultés financières importantes, vous pouvez prendre contact avec le service comptabilité (☎ 02.41.33.43.00).

DIVERS

■ **Badge :**

Un badge d'identification obligatoire est remis à la rentrée à chaque élève qui devra toujours l'avoir sur lui dans l'établissement. En cas de perte ou de détérioration, le nouveau badge est facturé 8 €.

■ **Assurance scolaire :**

L'établissement souscrit une assurance « Individuelle Accident » de groupe pour tous les élèves. La cotisation est incluse dans la contribution scolaire. Le document des garanties est transmis à la rentrée.

■ **Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves :**

La cotisation locale d'adhésion à l'Association des Parents d'élèves de l'ensemble scolaire St Aubin La Salle est automatiquement portée sur la facture en début d'année scolaire sauf avis contraire de votre part par courrier adressé au chef d'établissement avant le 14 septembre 2021. Le montant est de 5€

■ **A.P.E.L. Nationale et Revue Lasallienne :**

Vous pourrez adhérer à l'A.P.E.L. nationale et/ou vous abonner au magazine « *La Salle Liens International* » à l'aide des coupons réponses transmis à cet effet à la rentrée.

■ **Forfait Culturel :**

Un forfait culturel vous est demandé afin de couvrir les dépenses liées aux sorties culturelles (théâtre, cinéma, exposition, visite de musée...). Son montant est calculé au plus juste et est fonction de la classe concernée. Il n'inclut pas les séjours pédagogiques.

■ **Location de casiers :**

Pour éviter aux élèves de transporter au quotidien toutes leurs affaires (livres, casques ...), des casiers sont proposés à la location au prix de 25 € pour l'année.

L'élève devra apporter un cadenas (réf : anse acier Ø 6 ou 7 mm).

■ **Livres et contribution à la gestion des outils informatiques personnalisés** : (16.50€ pour l'aide au renouvellement ou la gestion des outils informatiques personnalisés)

L'établissement fournit l'intégralité des manuels utiles à l'élève.

Un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 100€ sera demandé à **la remise des livres**. Ce chèque est rendu à la famille en fin d'année scolaire si les livres sont restitués dans un état conforme.

TARIFS Lycée Général et Technologique 2021-2022

**TARIF MENSUEL PAR REGIME (1)
Classe de 2nde**

Régime	Externe	1/2 Pensionnaire 2 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 3 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 4 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 5 jours/sem.	Interne
1er versement à l'inscription	80,00 €					180,00 € (2)
Contribution des familles	74,80 €	74,80 €	74,80 €	74,80 €	74,80 €	74,80 €
Restauration		46,60 €	68,60 €	89,90 €	111,80 €	
Internat						373,30 €
Mensualité (sur 9 mois) d'octobre à juin	74,80 €	121,40 €	143,40 €	164,70 €	186,60 €	448,10 €

**TARIF MENSUEL PAR REGIME (1)
Classe de 1ère générale, STMG et Terminale générale, STMG**

Régime	Externe	1/2 Pensionnaire 2 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 3 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 4 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 5 jours/sem.	Interne
1er versement à l'inscription	80,00 €					180,00 € (2)
Contribution des familles	78,20 €	78,20 €	78,20 €	78,20 €	78,20 €	78,20 €
Restauration		46,60 €	68,60 €	89,90 €	111,80 €	
Internat						373,30 €
Mensualité (sur 9 mois) d'octobre à juin	78,20 €	124,80 €	146,80 €	168,10 €	190,00 €	451,50 €

**TARIF MENSUEL PAR REGIME (1)
Classe de 1ère et Terminale STI2D**

Régime	Externe	1/2 Pensionnaire 2 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 3 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 4 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 5 jours/sem.	Interne
1er versement à l'inscription	80,00 €					180,00 € (2)
Contribution des familles	100,90 €	100,90 €	100,90 €	100,90 €	100,90 €	100,90 €
Restauration		46,60 €	68,60 €	89,90 €	111,80 €	
Internat						373,30 €
Mensualité (sur 9 mois) d'octobre à juin	100,90 €	147,50 €	169,50 €	190,80 €	212,70 €	474,20 €

Prix du repas occasionnel : 6,94 Euros

(1) Ces tarifs ne comprennent pas la cotisation APEL, le forfait culturel, les éventuels cahiers d'exercices...

(voir document annexe, rubrique "Divers")

(2) 100€ sur l'internat et 80€ sur contribution externat.

